

Compte rendu des discussions menées à Paris, le 28 septembre 1971 entre les représentants de la République Démocratique du Vietnam et ceux de la Suisse, au siège de la Délégation générale à Paris

---

République Démocratique du Vietnam :

M. Vo Van Sung, Délégué Général  
M. Nguyen Tuan Libu, Conseiller  
M. Nguyen Khai, Premier Secrétaire

Suisse :

M. l'Ambassadeur Antonino Janner  
M. le Ministre Hans Miesch  
  
M. Frédéric Dubois, Secrétaire de  
l'Ambassade de Suisse (procès-verbal)

---



- 1 -

La séance commence à 15 heures 15.

Le Délégué général précise les sentiments de satisfaction de son gouvernement à l'annonce de la reconnaissance de la République Démocratique du Vietnam et son accord quant à la suggestion que des négociations soient menées pour étudier la forme que revêtiront les relations. Après avoir évoqué la "reconnaissance réciproque", il émet le vœu que les relations entre les deux pays soient réalisées dans "l'esprit le plus large".

L'Ambassadeur Janner remercie et assure que, du côté suisse, le désir existe également d'établir dans le même esprit des relations couvrant tous les domaines. Il n'y a, précise-t-il, aucun obstacle et aucune réserve du côté suisse.

Il expose que notre neutralité est la base de l'universalité de nos relations et que la reconnaissance de la République Démocratique du Vietnam est un pas vers cette universalité.

L'Ambassadeur Janner expose ensuite notre idée en vue d'établir des relations diplomatiques normales: nous sommes prêts à accréditer à Hanoi un ambassadeur qui, pour le moment, pourrait résider dans un pays tiers. Quand l'ambassadeur ne serait pas à Hanoi, la mission serait dirigée par un chargé d'affaires a.i.

Le Délégué général souligne la volonté d'aboutir dans l'esprit le plus large. La République Démocratique du Vietnam envisage l'installation d'une ambassade à Berne. "On doit, précise-t-il, tenir compte des questions matérielles dans la recherche de la solution". Il propose: "Si vous êtes d'accord avec nous sur le principe, nous laissons de part et d'autre à chaque pays le soin de décider la date de la

- 2 -

désignation d'un ambassadeur ou chargé d'affaires, ou bien encore d'accréditer un ambassadeur en poste dans un Etat tiers. C'est une question administrative relevant de chaque pays.

Le Délégué général suggère la publication d'un communiqué commun annonçant la présente réunion et précisant ses résultats.

L'Ambassadeur Janner précise qu'il peut se déclarer d'accord quant au fond. Un projet de communiqué peut être rédigé dès maintenant. Ce texte sera soumis au Gouvernement suisse dans les délais les plus courts.

Le Ministre Miesch confirme que, pour la bonne forme, le Conseil fédéral doit être saisi.

Le Délégué général définit le contenu du communiqué: volonté de normaliser les relations, mention des entretiens de Paris et décision d'établir des relations diplomatiques au niveau d'ambassadeur, enfin mention de la date de la publication simultanée à Hanoi et Berne.

L'Ambassadeur Janner approuve et dit que la question qui se posera ensuite est celle de savoir lequel de nos ambassadeurs dans un autre pays pourrait entrer en ligne de compte pour Hanoi. Il demande à nos interlocuteurs s'ils ont des préférences à ce sujet.

Le Délégué général: "Nous n'avons pas de préférence. Nous respecterons les dispositions du Gouvernement suisse. Vous nous communiquerez le nom de l'Ambassadeur désigné et nous vous ferons connaître nos sentiments."

A la question de savoir avec quels pays la République Démocratique du Vietnam entretient des relations diplomatiques dans cette partie du monde, il précise: la Chine,

- 3 -

la Corée du Nord, Djakarta, Vien-Tiane, Ceylan, puis, plus loin, Damas et Bagdad, tout en nommant le Consulat général en Inde "qui n'a pas que des tâches consulaires".

L'Ambassadeur Janner aborde un autre problème, en priant

le Ministre Miesch de l'exposer: Nous n'avons pas de relations diplomatiques avec Saïgon, par contre Saïgon a une ambassade en Suisse. En vertu du principe de l'universalité, nous cherchons à entretenir des relations équilibrées avec tous les pays.

Dans le cas des Etats divisés, les problèmes sont plus délicats, mais nous voulons, dans l'esprit de notre neutralité, maintenir des relations avec le Sud Vietnam.

En effet, nous ne voulons pas que notre attitude soit interprétée comme une prise de position.

Par ailleurs, le Ministre Miesch précise que nous reconnaissons des pays et non pas des gouvernements.

Nous sommes donc conduits par la volonté d'avoir un équilibre avec les deux Etats vietnamiens.

Il était nécessaire de soulever cette question et de savoir si Hanoi n'y voit pas d'obstacle.

Le Délégué général: Je ne vous apprends rien en vous disant qu'il n'y a qu'un seul Vietnam et que, provisoirement, il y a deux zones: au nord, la République Démocratique du Vietnam, au sud une moitié de pays qui attend la réunification. Naturellement, dans les discussions que nous menons ici, nous tenons à concrétiser les rapports entre la Suisse et la République Démocratique du Vietnam. C'est l'objet de notre travail."

Il précise qu'il y a un grand nombre de pays qui ont une ambassade du Nord et une du G.P.R.P.

L'Ambassadeur Janner évoque le cas d'une réunification du Vietnam et précise qu'il n'y aurait alors pas de problème.

- 4 -

Un projet de communiqué élaboré par un membre de chaque délégation durant une pause est ensuite légèrement amendé, puis paraphé par le Délégué général et l'Ambassadeur Janner.

La procédure qui doit aboutir à la publication est précisée:

- 1) du côté suisse, le texte est soumis au Conseil fédéral, vraisemblablement au cours de la semaine débutant le 11 octobre;
- 2) Berne fait savoir à la Délégation générale à Paris le résultat de cet examen, par l'intermédiaire de l'Ambassade de Suisse à Paris;
- 3) la Délégation générale met au point avec le Gouvernement de Hanoi la date de la publication dont elle informe Berne par l'intermédiaire de l'Ambassade de Suisse à Paris.

Il est tenu compte dans ces opérations des délais techniques de transmission.

A une question de l'Ambassadeur Janner concernant les locaux des missions et des diplomates à Hanoi, le Délégué général précise que des immeubles sont mis à disposition et "qu'on peut aussi s'arranger pour louer la maison".

La séance se termine sur un échange de propos aimables et de souhaits de part et d'autre.

\* \* \*

#### Questions discutées en marge de la réunion

- 1) Le Délégué général précise que la République Démocratique du Vietnam qui a une ambassade à Stockholm est en train d'en installer une à Oslo;

- 5 -

2) le Professeur Freymond l'a invité à donner, à une date qui n'est pas encore précisée, une conférence dans le cadre de l'Institut des Hautes Etudes Internationales de Genève;

3) le Ministre Miesch fait allusion aux inondations dans le Nord Vietnam et demande comment une offre d'aide serait accueillie.

Après avoir répondu que Saïgon a exploité politiquement ces événements, le Délégué général admet qu'il a fallu, avec les moyens propres de la République Démocratique du Vietnam, d'importants efforts pour réparer les dégâts subis par les cultures, les routes, les immeubles, et pour entreprendre une action de désinfection.

D'après les dernières informations dont il dispose, c'est maintenant chose faite.

"Le Gouvernement n'a pas demandé d'aide, mais toute aide venant des pays amis est la bienvenue."

A la question de savoir quelle forme pourrait revêtir une aide éventuelle, le Délégué général répond que "l'argent est la forme la plus pratique".

Frédéric Dubois

COMMUNIQUE RELATIF A L'ETABLISSEMENT DE RELATIONS DIPLOMATIQUES  
ENTRE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU VIETNAM ET LA CONFEDERATION SUISSE . -

---

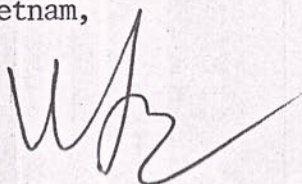
Faisant suite à la reconnaissance de la République Démocratique du Vietnam par la Confédération Suisse et dans le but de normaliser les relations entre les deux pays, des entretiens ont eu lieu à Paris, entre une délégation de la République Démocratique du Vietnam conduite par M. VO VAN SUNG, Délégué Général de la République Démocratique du Vietnam en France et une délégation de la Confédération Suisse conduite par M. Antonino JANNER, Ambassadeur chargé de missions spéciales.

En se fondant sur les résultats de ces entretiens, les deux Gouvernements ont décidé d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays au niveau d'Ambassadeur.

Le présent communiqué est publié simultanément à Hanoï et à Berne.

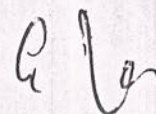
Le ..... octobre 1971

Pour la République Démocratique  
du Vietnam,



VO VAN SUNG  
Délégué Général

Pour la Confédération Suisse,



Antonino JANNER  
Ambassadeur